

DELIBERATION CAC002-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 22 Juin 2020

Objet de la délibération Plan de continuité d'activités COVID 19 – préparation de la rentrée

Le conseil académique réuni le 2 juillet 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le plan de continuité d'activités COVID 19 – préparation de la rentrée est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 58 voix pour.

Fait à Angers, le 3 Juillet 2020

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par délégation*

Signé par : Olivier Huisman
Date : 06/07/2020
Qualité : DGS - Signature électronique certifiée
Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 7 juillet 2020

Présidence de l'Université d'Angers

40 rue de Rennes | BP 73532 | 49035 ANGERS cedex 01

Angers, le 12 juin 2020

Recommandations pour l'organisation de l'accueil des étudiants lors du premier semestre de l'année universitaire 2020/2021 Adaptation de l'Université d'Angers à la situation sanitaire

Version de travail amendée à la suite de la discussion en
Conseil de gouvernance du 26 mai 2020
et de la présentation au conseil d'administration du 4 juin

A été présentée pour information au CHSCT du 16 juin,
sous réserve de l'avis du CHSCT et du CT du 8 Juillet

La préparation de la rentrée universitaire 2020 se fait dans un contexte d'incertitude sur ce que sera la situation sanitaire de notre pays en septembre. La situation sanitaire s'améliore permettant de nouveau d'envisager que nos enseignements puissent reprendre en présentiel.

Pour autant, il nous faut également préparer la situation où le maintien de contraintes de distanciation physique nous imposerait des aménagements de nos fonctionnements, soit dès la rentrée universitaire, soit lors d'une reprise de la circulation du virus, et les cas où des personnes plus vulnérables, étudiants, personnels ou enseignants devraient durablement se protéger.

Dans ce contexte, cette note se concentre sur le cadrage des enseignements pour les périodes pendant lesquelles la distanciation physique devrait être de mise. Ainsi, il est souhaitable que l'organisation mise en place soit suffisamment robuste et confortable pour pouvoir durer, et suffisamment flexible pour combiner du travail en présentiel et du travail à distance, tant pour les personnels, les enseignants, les étudiants, dans une proportion variable en fonction de la situation sanitaire et des vulnérabilités de chacun.

Les recommandations qui suivent sont donc construites sur l'hypothèse que la distanciation physique implique le maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes, et donc une réduction de la capacité des salles et une réflexion sur les espaces de circulation. Ces réductions des capacités d'accueil physique des personnes peuvent conduire à maintenir une part d'enseignement à distance.

L'occupation optimale des espaces physiques, et le souci de l'ergonomie des espaces numériques plaident fortement en faveur d'une réflexion au sein d'équipes pédagogiques, responsables d'une même formation, et associant enseignants/enseignants-chercheurs/scolarité/ingénieurs pédagogiques et représentants des étudiants.

I.1 Affecter les salles, dont les jauges sont réduites par les contraintes de distanciation prioritairement aux enseignements pour lesquels le maintien de l'enseignement présentiel est le plus indispensable du fait :

- du format de l'enseignement (ex travaux pratiques),
- des préférences de l'enseignant (à l'aise dans la réalisation à distance versus pas à l'aise ? ; vulnérable ?),
- des compétences des étudiants (primo-arrivants versus étudiants plus à l'aise à l'université ; oui-si versus autres publics, différences d'habitude numérique selon les filières).

Plusieurs stratégies de construction des emplois du temps peuvent permettre de répondre à cette contrainte.

- Proposer à distance les enseignements réalisés en grand groupe, et relocaliser dans des salles de plus grandes capacités des enseignements de type « travaux dirigés » ;
- Proposer les enseignements alternativement en présentiel et à distance à différents groupes d'étudiants (notamment avec un enregistrement de l'enseignement fait en présentiel)
- Proposer préférentiellement en présentiel les enseignements en L1 en dégagant des espaces utilisés par d'autres étudiants à qui davantage d'enseignements sont proposés à distance
- Proposer à distance des activités de préparation des TP/TD et consacrer le temps de TP exclusivement aux manips...
- ... ;
- Et toute combinaison des stratégies précédentes.

Dans cette réflexion il est important d'inclure **les activités du SUAPS** compte tenu de la très grande importance de maintenir un encouragement à la pratique d'activités physiques pour une population d'étudiants atteinte par la crise sanitaire et économique, ayant vécu le confinement, **nous recommandons fortement de maintenir dans les EDT les créneaux qui étaient prévus dans les maquettes.** Nous recommandons de maintenir dans tous les EDT qui le prévoyaient au moins une demi-journée libre (sans enseignement ni présentiel, ni synchrone).

Les contraintes de distanciation physique risquent d'impacter l'organisation des examens du premier semestre.

Certaines MCC peuvent simplifier cette organisation (réduction du nombre d'épreuves, possibilités d'épreuve à distance avec possibilité de composer dans les locaux de l'université pour des étudiants en difficulté, oraux, contrôle continu intégral avec deuxième chance).

Le risque de contraintes spécifiques sur les rassemblements en très grand groupe ont conduit à annuler le campus day tel que nous l'organisons habituellement. L'accueil lors de la rentrée combinera l'accueil sans doute essentiellement présentiel par chaque formation/composante, et des éléments dématérialisés de présentation de certains services.

Les activités du SUIO-IP, et du SUMPPS ne posent pas de difficulté spécifique pour toutes les activités individuelles ou en petit groupe. Des alternatives à distance doivent être envisagées pour les activités de type « forum ».

Une réflexion est en cours pour infléchir **les rôles des étudiants relais santé** et les impliquer dans l'incitation à la distanciation physique sur les campus et la promotion des mesures barrières, ainsi que sur d'autres opportunités de développement de l'emploi étudiant.

I.2 Maximiser l'occupation des locaux dans le temps

Elargir les plages d'ouvertures dans la journée ou le samedi matin notamment des locaux de grande contenance (amphis) peut permettre de dégager davantage de possibilités d'enseignement en présentiel.

I.3 Tenir compte des contraintes de distanciation physique « hors de la salle de cours »

Des contacts sont en cours avec le CROUS qui adaptera ces heures d'ouverture aux contraintes et envisage notamment un élargissement de la plage d'ouverture de midi pour accueillir les étudiants en respectant la distanciation physique. Nous reprendrons les échanges avec Irigo dès que nous aurons davantage de visibilité.

Une réflexion sur les circulations dans les espaces communs et les couloirs doit être conduite.

La stratégie de réponse à l'épidémie repose actuellement sur le traçage et l'isolement des contacts. Moins un étudiant/personnel/enseignant a croisé d'autres personnes, plus faible sera le nombre de personnes isolées s'il est malade. **Il est donc pertinent de limiter le « brassage des étudiants » en constituant des groupes identiques pour tous les enseignements d'une même promotion, en limitant les changements de salle et croisements dans les couloirs, en groupant les enseignements présentiels d'un même étudiant sur un nombre limité de demi-journées.**

Par ailleurs le port du masque sera obligatoire dans les espaces de circulation et dans des conditions comme les TP ou la distanciation physique n'est pas possible et recommandé dans toutes les autres situations.

I.4 Améliorer l'expérience de l'enseignement à distance pour les étudiants et les enseignants

Dans cette période de crise sanitaire, l'ergonomie de l'environnement numérique de travail, tant pour chaque enseignant, que pour un étudiant inscrit à un ensemble de cours, doit être notre priorité dans la construction de notre offre. Ceci plaide pour une conception par les équipes pédagogiques, en lien avec le Lab'UA d'espaces numériques par formation, particulièrement pour les L1.

Une évolution des maquettes peut permettre d'utiliser à distance des ressources numériques existantes, y compris si elles sont légèrement différentes des contenus jusques là proposés en présentiel (ex utilisation d'un jeu sérieux existant à la place de TP, prescription d'une ressource existante etc...).

Une évolution des modalités de contrôle de connaissances peut faciliter l'organisation des examens/contrôle de connaissances en présentiel (ex regrouper plusieurs UE au sein d'un même examen), augmenter le temps disponible pour les enseignements (ex contrôle continu intégral) et faciliter des évaluations à distance (ex rendus de dossier, oraux visio etc...). La nécessité, ou non de ces évolutions devra être envisagée en septembre

II Les moyens à disposition de notre communauté pour faciliter cette évolution

II.1 Equipement de chaque enseignant/enseignant-chercheur

La mise en œuvre confortable de l'enseignement à distance nécessite que chaque EEC dispose d'un ordinateur portable, d'une webcam, d'un casque/micro, d'un accès à l'environnement numérique de travail, et de compétences de base d'utilisation de moodle, teams et panopto. Il est primordial de repérer les enseignants (y compris vacataires) qui ne disposent pas de ces matériels/compétences et une enquête spécifique va être conduite par la DDN. Des formations de base seront proposées, notamment sur le mode du compagnonnage du 2 juin au 25 juillet. Des matériels sont déjà en cours de commande.

II.2 Equipement des étudiants (matériels et connexions)

Des efforts importants d'acquisition de matériels neufs ou reconditionnés, qui pourront être prêtés aux étudiants pour l'année ont été faits ou sont en cours. Le recueil, dès l'inscription, par chaque équipe pédagogique de la situation d'étudiants en difficulté est nécessaire pour que ces questions puissent d'emblée trouver une solution. Une discussion est en cours avec les associations étudiantes pour les impliquer dans ce processus.

II.3 Equipements de salles

Un nombre important de salles d'enseignement vont être équipées pour permettre la captation panopto lors de la réalisation d'une séance d'enseignement. Ceci peut permettre la réalisation de l'enseignement en présentiel pour un groupe d'étudiants et à distance pour un autre groupe d'étudiants inscrits à la même formation.

II.4 Evolutions de l'utilisation d'Apogée

L'identification de l'appartenance d'un étudiant à un groupe, avec la bonne granularité est indispensable pour gérer correctement les informations envoyées, pour lier correctement Apogée et Celcat et pour permettre de retrouver les contacts en cas de covid. Cette information doit donc absolument être saisie dans Apogée, et être liée avec Celcat. Si ceci pose des questions spécifiques de ressource en scolarité à la rentrée, un renfort sera possible sous la forme de contrats étudiants.

II.5 Evolutions de l'utilisation de Celcat

Il apparaît crucial que Celcat puisse être l'entrée principale des étudiants pour savoir « quoi ? quand ? où ? et comment ? (ie à distance ou sur place). Un celcat « bac à sable » est disponible ainsi que le celcat 20/21 et vous permet de commencer à configurer des EDT 20/21, sans perdre la référence à l'EDT 2019.

Nous conseillons de redéfinir des maintenant les jauges des salles si elles devaient être adaptées aux contraintes de distanciation physique (la réduction de la capacité peut être différente d'une salle à l'autre). La DPS est disponible pour répondre aux questions quant à la jauge raisonnable.

II.6 Accompagnement par le lab'UA

Généralisation de la maîtrise des compétences de base. Accompagnement individuel (principalement par les pairs) de tous les enseignants qui en ont besoin pour un niveau d'utilisation de base sur les trois outils nécessaires à l'EAD Moodle, Teams et Panopto (entre le 25 mai et le 25 juillet). Cet accompagnement est assuré conjointement par le lab'UA et la Direction de l'audio-visuel. Un dispositif de classe virtuelle sur moodle (big blue button) sera disponible dans le courant de l'été et les formations seront organisées. Des tutoriels sont disponibles pour chacun de ces outils.

Accompagnement d'équipes pédagogiques pour la structuration d'un espace cohérent de travail pour l'ensemble des étudiants d'une même formation.

Ce mode d'accompagnement est très fortement recommandé aux équipes en charge des L1, et disponible pour les autres. Cet accompagnement comprend un temps d'ingénieur pédagogique dédié ; il assure la cohérence de l'espace numérique vu des étudiants, le bon interfaçage entre les différents outils utilisés (Celcat, moodle, teams etc...), l'accompagnement individuel de chaque enseignant, des personnels de scolarité et des chargés d'accompagnement. Pour les compétences de base, l'accompagnement par les pairs de type compagnonnage sera proposé entre personnes de niveau d'expertise différent. Cet accompagnement d'équipes pédagogiques sera associé à des modalités de compensation pour l'équipe qui pourront être adaptés aux situations (HC/ décharge/ Emploi partagé entre plusieurs filières, etc...) et sera discuté avec chaque composante.

Accompagnement individuel des enseignants pour la mise en ligne des enseignements, l'organisation d'évaluations etc... dans la continuité de ce qui a été réalisé durant le confinement. Une aide ponctuelle pourra aussi être apportée, y compris dans les salles par des étudiants disposant de contrats étudiants spécifiques.

Un premier webinaire sera organisé le 15 juin. A l'issue de ce webinaire chaque formation devra se positionner sur une demande d'accompagnement d'équipe ; une priorisation sera faite par la cellule de continuité pédagogique si nécessaire.

II.7 Quel impact sur l'organisation des services si des adaptations sont nécessaires ?

Le volume horaire rémunéré pour chaque formation en 2020 sera égal à celui prévu sur les maquettes 2019, y compris en cas de réduction du nombre d'heures faites par les enseignants (par ex du fait de la prescription d'une ressource extérieure, du regroupement de groupes de TD, de la mutualisation d'un cours entre deux filières, ou sur deux sites – Angers, Cholet par ex, etc...)

La répartition de ce volume horaire entre les enseignants sera faite sur la base de l'existant 2019 mais pourra être ajustée si souhaité.

Les modalités d'accompagnement de la charge supplémentaire générée seront discutées avec les composantes en privilégiant l'accompagnement d'équipes pédagogiques.

Deux ingénieurs pédagogiques supplémentaires et un audiovisueliste sont en voie de recrutement. Le renforcement des scolarités par des contrats étudiants est possible en juillet et septembre si nécessaire.

III Quelle validation des procédures ?

La cellule hygiène et sécurité au travail est à la disposition des composantes pour aider à la réflexion sur les emplois du temps et les circulations tout au long de la fin de l'année universitaire. Nous définirons fin août, en fonction des conditions d'organisation de la rentrée universitaire si une validation spécifique des modalités d'accueil des usagers est nécessaire.